

Ministry of Colleges and Universities

Office of the Minister

438 University Avenue, 5th floor
Toronto ON M7A 0B8

Tel.: 416 326-1600

Ministère des Collèges et Universités

Bureau de la ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Tél. : 416 326-1600



Le 29 septembre 2022

D^{re} Karin Schnarr

Présidente

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

2500-88, Queens Quay Ouest

Toronto (Ontario)

M5J 0B8

Madame la Docteure,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous en votre qualité de présidente du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) à l'heure où vous commencez à planifier l'exercice à venir. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard du COQES pour l'exercice 2023-2024.

Les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels à la prestation de services de grande qualité à la population ontarienne. Grâce à ses travaux d'établissement d'objectifs et d'orientation stratégique, le conseil d'administration du COQES veille à la réalisation du mandat de l'organisme. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités gouvernementales, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à mes instructions, le cas échéant. Je tiens à vous remercier pour votre coopération.

Comme vous le savez, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, votre organisme a pour mandat de m'aider à renforcer tous les aspects du secteur postsecondaire provincial, y compris la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilisation des universités et collèges publics de l'Ontario. Le COQES est notamment chargé de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre continue de la Politique en matière de liberté d'expression sur les campus des universités et collèges publics, et de faire rapport de celle-ci. Par ailleurs, la COQES a pour mission d'évaluer, à la demande du ministre, les programmes et services fournis par le ministère ou les autres programmes et services liés à l'enseignement postsecondaire qui sont fournis ou financés par le gouvernement de l'Ontario.

Priorités sectorielles de l'organisme pour 2023-2024

Voici les attentes pangouvernementales à l'égard des organismes qui doivent être prises en compte dans le processus de planification des activités du COQES :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Dégager des gains d'efficacité et des économies grâce à des pratiques innovantes ou à l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Fonctionner dans le cadre du budget attribué à l'organisme.
- Se conformer aux orientations applicables relatives à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment aux principes d'harmonisation contractuelle pour les approvisionnements prévus et en attente, aux pratiques comptables et aux mesures provisoires sur les biens immobiliers applicables aux bureaux de l'organisme.
- Exploiter et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.

2. Transparence et reddition de comptes

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et garantir la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des audits, le cas échéant.
- Définir les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour appuyer efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques auxquels l'organisme est exposé, notamment les répercussions de la COVID-19 et tout risque urgent futur.

4. Gestion des effectifs

- Optimiser la capacité organisationnelle afin de favoriser la meilleure prestation possible des services publics, en réaffectant notamment les ressources aux domaines prioritaires si nécessaire.
- Faciliter la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en dégageant les possibilités de relocalisation de nouveaux organismes ou d'organismes existants vers des collectivités où les coûts sont moins élevés.

5. Diversité et inclusion

- Mettre au point et favoriser des initiatives de diversité et d'inclusion par la promotion d'un milieu de travail inclusif, équitable, accessible, diversifié et antiraciste.
- Adopter un mécanisme de mobilisation en matière d'inclusion pour veiller à ce que toutes les voix soient entendues dans le cadre des politiques et des prises de décisions.

6. Collecte de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans le cadre de la prise de décisions, la communication de renseignements et la production de rapports pour préparer les rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services.

- Intensifier l'échange de données avec Approvisionnement Ontario, s'il y a lieu, en ce qui concerne les dépenses et la planification de l'approvisionnement, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs, afin de favoriser la prise de décisions fondées sur des données.

7. Prestation et service à la clientèle numériques

- Explorer et mettre en place des stratégies de numérisation pour la prestation de services en ligne de manière à garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Recourir à diverses approches ou à divers outils pour garantir la prestation des services dans toutes les situations, en maintenant notamment les méthodes de prestation qui ont évolué depuis la pandémie de COVID-19.

Il s'agit là d'engagements gouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour en savoir plus sur chaque priorité.

Priorités en matière d'éducation postsecondaire

L'Ontario continue de donner priorité au redressement de la province à la suite de la pandémie, y compris dans le secteur postsecondaire. Le budget provincial de 2022 prévoit des investissements gouvernementaux dans le secteur postsecondaire axés sur l'accroissement des effectifs du secteur de la santé. D'autres investissements sont faits dans la recherche et l'innovation dans le secteur postsecondaire pour soutenir la croissance économique et la lutte contre les prochaines pandémies.

Le gouvernement offre une plus grande marge de manœuvre aux étudiants de niveau postsecondaire en multipliant les programmes collégiaux menant à un diplôme et en continuant de veiller à ce qu'ils aient accès à un enseignement postsecondaire abordable et de grande qualité grâce au maintien du gel des frais de scolarité des universités et collèges publics pour l'année scolaire 2022-2023.

L'accent sera également mis sur la viabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire, l'amélioration de l'enseignement et de la formation postsecondaires pour les apprenants autochtones et le soutien de la communauté francophone de l'Ontario.

En 2023-2024, je souhaiterais que les travaux du COQES tiennent compte des priorités suivantes :

Santé mentale des étudiants de niveau postsecondaire

Nous demandons au COQES d'effectuer une analyse des activités entreprises par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et les établissements d'autres provinces et territoires pour préserver la santé mentale des étudiants. Le COQES pourrait également être amené à effectuer un examen de la documentation existante sur la santé mentale des étudiants de niveau postsecondaire. Ce travail lui permettrait de cerner les principaux thèmes, enjeux et possibilités afférant à cette question.

Évaluations de programmes — Services offerts aux étudiants handicapés

Nous demandons au COQES d'entreprendre une évaluation des programmes ministériels d'aide aux étudiants handicapés. Cette évaluation a été commandée en 2020 par le ministère, avant d'être reportée.

Pour nous assurer que les subventions spéciales du ministère aident bien les collèges et les universités à respecter leurs obligations légales en vertu des dispositions du Code des droits de la personne de l'Ontario en matière d'adaptation aux besoins des étudiants handicapés, nous demandons au COQES :

- d'offrir un soutien au Ministère en effectuant des recherches et en lui donnant des conseils au sujet de ses subventions spéciales couvrant les services aux étudiants handicapés;
- d'aider le ministère à réaliser des travaux de recherche et à échanger sur l'incidence des subventions spéciales pour les établissements offrant des services aux étudiants handicapés qui travaillent avec le ministère;
- de mener des recherches sur les pratiques exemplaires d'autres provinces et territoires de manière à améliorer l'administration des fonds ministériels pour les étudiants handicapés et les résultats liés à ce financement.

Politique en matière de liberté d'expression sur les campus

Le ministre donne encore priorité au rôle de surveillance et d'évaluation du COQES en ce qui concerne la mise en œuvre continue de la politique de liberté d'expression sur le campus. J'attends avec intérêt de recevoir votre rapport annuel résumant et évaluant la mise en œuvre de cette politique par les établissements d'enseignement.

Je vous adresse mes remerciements, à vous et à vos collègues du conseil d'administration, pour votre soutien constant et vos précieuses contributions.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Paddy Buckley, directrice de la Direction des politiques pour l'éducation postsecondaire, à Paddy.Buckley@ontario.ca.

Cordialement,

L'honorable Jill Dunlop
Ministre des Collèges et Universités

CC : D^{re} Janice Deakin, présidente-directrice générale, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Paddy Buckley, directrice, Direction des politiques pour l'éducation postsecondaire

Doug Brewer, chef de cabinet, ministère des Collèges et Universités

Shelley Tapp, sous-ministre, ministère des Collèges et Universités

Pièce jointe :

- Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur organisationnel